

A VOTÉ !

Votre bulletin doit arriver au CIG avant le 6 décembre



Elecpro 2018.fr

**Agents territoriaux, le vote aux élections professionnelles s'effectue obligatoirement par correspondance.
Votez sans délai dès que vous aurez reçu à votre domicile le nécessaire pour voter.**

Fin novembre vous recevrez chez vous le nécessaire pour élire les représentants qui défendent vos intérêts au sein des Commissions Administratives Paritaires (fonctionnaires), du Comité Technique/Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (agents) et des futures Commissions Consultatives Paritaires (contractuels) placés auprès du CIG petite couronne.
Votre bulletin doit parvenir au CIG petite couronne par la Poste avant le 6 décembre 2018.